

Journée CCF en mathématiques au BTS

Inspection pédagogique régionale
21 mars 2012

Organisation de la journée

- **Matinée (9h00-12h00)**
 - **Le CCF au BTS**
 - **Cadre général**
 - **En mathématiques**
 - **Mise en œuvre académique**
 - **Le point sur l'insertion du BTS dans le système LMD et l'expérience de modularisation**

- **Après midi (13h30-16h00)**
 - **Répartition en trois sous groupes : SIO, CRSA, Bâtiment et travaux publics**
 - **Détermination de principes communs sur la conception des situations d'évaluation et les modalités d'évaluation**

Cadre Général du CCF au BTS

Référence: article 22 du décret du n°95-665 du 9 mai 1995 modifié par le décret n°2004-1380 du 15 décembre 2004

« **Passent l'examen sous forme d'au moins trois épreuves ponctuelles** et, le cas échéant, **d'épreuves qui peuvent être validées totalement ou partiellement par contrôle en cours de formation**,..., les candidats ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité ou bien par la voie de l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis habilité ou une section d'apprentissage habilitée... »

Cadre Général du CCF au BTS

Principes de l'évaluation par CCF

Référence: [note de service n° 97-077 du 18 mars 1997](#) (BO hors série n° 2 du 27 mars 1997)

- Dans tous les cas, la définition d'une épreuve ou d'une sous-épreuve sous forme ponctuelle ou sous forme CCF a pour objectif **l'évaluation des mêmes compétences terminales.**

Cadre Général du CCF au BTS

Principes de l'évaluation par CCF

- Evaluation certificative

- détermine **le niveau terminal** atteint par le candidat par rapport au niveau requis pour l'obtention du diplôme
- **ne mesure pas les progrès réalisés** par le candidat
- se distingue de l'évaluation formative
- s'appuie sur la notion de **situation d'évaluation**
- rejet de l'évaluation de compétences isolées

Cadre Général du CCF au BTS

Principes de l'évaluation par CCF

- évaluation
 - menée **par sondage probant** (pas d'évaluation exhaustive)
 - menée **par les formateurs eux-mêmes** (pour les candidats scolarisés, il s'agit du professeur de mathématiques en charge de la classe)
 - **au fur et à mesure que les candidats atteignent le niveau requis** selon le référentiel du BTS;
- **Il ne s'agit pas d'un contrôle continu**
- **Tous les candidats ne passent pas l'épreuve en même temps.**

Le CCF en mathématiques

Les BTS concernés actuellement

- **Le BTS SIO** : une situation d'évaluation en **algorithmique appliquée** avant la fin de la première année.
- **Les BTS Bâtiment, Travaux publics et CRSA** :
 - **une** situation d'évaluation avant la fin de la **première** année,
 - **une seconde** situation d'évaluation avant la fin de la **seconde** année.

Le CCF en mathématiques

- Dans les BTS Bâtiment, Travaux publics, CRSA: incidence sur la mise en œuvre des programmes
- Les professeurs n'ont pas le choix de la répartition du programme sur les deux années ; **ils doivent obligatoirement enseigner chaque année les parties du programme prévues pour la situation d'évaluation de l'année**

Le CCF en mathématiques

Les objectifs du CCF au BTS en mathématiques

- Evaluer plus largement **les compétences** et en particulier **la démarche d'investigation** en s'appuyant sur **l'utilisation de logiciels**, situer l'enseignement des mathématiques davantage dans une **logique de développement progressif des compétences** ;
- être au plus près des **besoins spécifiques de formation des différentes spécialités** en encourageant l'interdisciplinarité ;
- favoriser **la motivation des étudiants** par la construction de parcours avec **des objectifs intermédiaires**.

Le CCF en mathématiques

Les contenus des situations d'évaluation

BTS CRSA, bâtiment et TP: [exemple](#)

- « **sondage probant** sur des contenus et capacités du programme »
 - « portant sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème **en liaison avec les disciplines technologiques ou SPA** »
 - « lorsque le candidat est **prêt à être évalué** »
 - Un ou deux exercices évaluant des compétences précisées dans le référentiel
 - Présence dans au moins un exercice de **questions dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels.**
 - **Interaction avec l'examineur pour ces questions.**
 - [Grille d'évaluation nationale présente dans le référentiel de BTS](#)
- Prise en compte de ces principes à harmoniser**

Le CCF en mathématiques

Les contenus des situations d'évaluation

BTS SIO, [sous épreuve d'algorithmique appliquée](#):

- **Une situation problème, des consignes écrites, éventuellement des composants logiciels utilisables fournis,**
 - **production manuscrite + mise en œuvre sur machine+ commentaires à l'oral**
 - Critères d'évaluation précisés dans le référentiel
 - Préparation d'1 heure (30 mn sur table, 30 mn sur équipement)
 - Passation: présentation de 10 mn, entretien d'explicitation de 10 mn
 - **Grille d'évaluation nationale non encore communiquée.**
 - [Exemple de celle travaillée dans l'académie de Grenoble](#) (dossier)
- Prise en compte de ces principes à harmoniser**

Mise en œuvre académique

Rôle des différents acteurs : dans l'établissement

- **L'organisation matérielle** du CCF dans l'établissement est **du ressort du chef d'établissement et des équipes pédagogiques**, sous l'autorité du recteur.
- À l'issue de **la** situation d'évaluation (BTS SIO) ou de **chacune des deux** situations d'évaluation (BTS CRSA, Bâtiment, Travaux publics), le professeur examinateur constitue, pour chaque candidat, un dossier comportant l'énoncé de la situation, les copies rédigées par le candidat, la grille d'évaluation et la proposition de note.

Mise en œuvre académique

Rôle des différents acteurs : dans l'établissement

- Ce dossier doit être conservé au sein de l'établissement jusqu'à la prochaine session de l'examen.
- L'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury, pour chaque candidat, la **proposition de note sur 20 points** accompagnée de la **grille d'évaluation** renseignée.

Mise en œuvre académique

Rôle des différents acteurs : le jury

- Le jury reste **seul compétent pour arrêter la note finale** et peut demander à avoir communication des **dossiers d'évaluation des candidats** (ces documents sont tenus à la disposition du jury et du recteur pour la session considérée jusqu'à la session suivante).
- La note attribuée au candidat pour une situation d'évaluation **n'est pas définitive**, elle ne doit donc **en aucun cas être communiquée au candidat**.
- Dans les cas où le CCF comporte **deux situations d'évaluation**, le candidat doit cependant être **informé du degré d'acquisition des compétences évaluées** lors de la première situation et ainsi se positionner.

Mise en œuvre académique

Rôle des différents acteurs : les corps d'inspection

- Les IA-IPR veillent à la qualité des situations d'évaluation et à l'harmonisation de l'évaluation. À cette fin, ils peuvent demander aux professeurs de leur communiquer, avant la passation, les dates et les sujets. Ils peuvent se réserver la possibilité de procéder à des visites d'établissement pour observer le déroulement des situations d'évaluation.
- Sous leur contrôle, « *les équipes pédagogiques procèdent aux ajustements nécessaires pour assurer une harmonisation de la pratique du CCF.* »

Commission d'harmonisation avant la réunion du jury

- En cas de difficultés dûment constatées (support d'évaluation non satisfaisant,...), après avis du corps d'inspection, le recteur peut prendre la décision d'exiger de nouvelles évaluations ou, en cas d'impossibilité majeure, **d'autoriser le candidat à se présenter aux épreuves ponctuelles terminales correspondantes.**

Mise en œuvre académique

Aspects pratiques

- Communication par les professeurs **avant la passation des situations d'évaluation et des dates** par courriel sur une adresse mël dédiée (communiquée lors de la réunion du 21 mars 2012)

Titre du message: ETAB_spécialité du BTS_ccf1 ou 2

Nom des fichiers joints :

ETAB_Sujetxx_spécialité_ccf1ou 2_année

- Les modalités de communication aux jurys ne sont pas encore connues (session 2013). Elles seront précisées par la DEC.



A propos de l'expérimentation de modularisation

L'insertion du BTS dans le système LMD

- Déclaration commune des ministres européens de l'éducation - 19 juin 1999 – Bologne
- 29 pays signataires : *l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Estonie, l'Espagne, la Finlande, la **France**, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse.*
- Conséquence : chaque niveau d'étude ou grade est atteint par l'acquisition de crédits européens ECTS (**European Credit Transfer System**, 30 crédits ECTS par semestre) et non plus par la validation d'années d'études.

L'insertion du BTS dans le système LMD

- Le grade de **Licence** (bac+3) est validé par l'obtention de **180 crédits ECTS**.
- Le grade de **Master** (bac+5) est validé par **120 crédits ECTS après la licence**. Ce dernier peut se décliner selon deux orientations, l'une professionnelle, l'autre recherche, avec des possibilités de passerelle de l'une à l'autre.
- Le grade de Doctorat (bac+8) est accessible après un Master.
- Les étudiants ayant obtenu leur B.T.S., D.U.T. ou D.E.U.S.T. ou ayant validé les quatre premiers semestres de la licence peuvent demander à entrer en licence professionnelle. Cette dernière continue à se préparer en deux semestres.
- [Décret n° 2007-540 du 11 avril 2007](#) : L'obtention du **BTS** emporte l'acquisition **120 crédits ECTS**.

L'expérience de modularisation

- **Décret n° 2011-1256 du 7 octobre 2011 : des dispositions spécifiques à certaines spécialités du BTS pour les sessions d'examen 2013 à 2015**
- Des crédits européens (ECTS) peuvent être associés aux unités de formation ou aux modules. **Un étudiant (en STS) peut solliciter**, auprès du chef de l'établissement public ou privé sous contrat au sein duquel il a été inscrit, **la délivrance d'une attestation descriptive de parcours mentionnant les crédits correspondant aux unités de formation ou aux modules évalués en cours de formation.**

L'expérience de modularisation

- Cinq spécialités sont concernées : **Bâtiment**, **Travaux publics**, **CRSA**, Commerce international, Transport et prestations logistiques.
- Les tableaux précisant les crédits ECTS associés aux unités et modules de formation ont été publiés (BO n° 41 du 10/11/2011 et BO n° 42 du 17/11/2011)

Où trouver les informations ?

- **Serveur du ministère de l'enseignement supérieur pour les référentiels :**
<http://www.sup.adc.education.fr/btslst>
- **Serveurs dédiés :**
<https://www.cerpet.adc.education.fr/textes.asp>
<http://www.reseaucerta.org/sio/maths/>
- **Page BTS maths du site académique:**
<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/math/lycee/bts/>